

Image not found or type unknown



Heures de récupération à poser dans l'année étant annualisé __

Par **darnis**, le **08/03/2010** à **17:04**

Bonjour, mon planning est fait pour l'année 2010(Mars à Mars), mes congés et mon 1er Mai sont posés. Je dois faire 1607H/an. Fin Mars 2011 j'aurais 70H à récupérer. La direction m'oblige à poser mes heures dans l'année. Ont-ils le droit? J'aurais voulu en garder pour le cas ou je devais m'arreter suite à une grippe ou autres et économiser à la S.S bien des frais inutiles. Attend votre réponse, cordialement, Chantal DARNIS